N 3203 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 24 Mars 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
OUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LA LOI-POUR TOUS

Nous ne cessons de réclamer des mesures pour vaincre l'obstination que mettent les congrégations à ne point se soumettre à l'impôt qui les frappent.

Mais ces cas de multiples révoltes ne se spécialisent pas dans une levée de boucliers contre le fisc.

Ce n'est pas sur un seul terrain que le monde des gens d'église s'insurge contre les lois. Nous n'en voulons pour preuve que la façon audacieuse avec laquelle les congrégations interdites affirment publiquement leur existence, sans se soucier *des décrets solennels ayant prononcé leur* expulsion du territoire de France.

Il y a quelques jours, à la tribune du Sénat, un ancien Ministre de l'Instruction publique racontait comment un commandant de corps d'armée, donnant l'exemple aux officiersplacés sous ses ordres, mettait ostensiblement son fils dans un collège de jésuites.

A ce moment, M. Maxime Lecomte interrompit l'orateur pour lui dire :

— « Il y a donc encore des jésuites ? »

En posant cette question, le distingué sénateur du Nord savait tout aussi bien que nous que la Société de Jésus étend plus ouvertement que jamais ses tentacules d'un bout de la France à l'autre.

On a bien expulsé, en théorie, les disciples de Loyola mais, en réalité, comme ils ne sont jamais sortis ils n'ont pas même eu à se donner la peine de rentrer.

Jusqu'ici, ils se contentaient de ne pas trop afficher leur présence en faisant parler d'eux le moins possible, mais maintenant, les voici qui jettent hardiment le masque.

L'un d'eux prêchait ces jours derniers à Reims, sous les auspices du cardinal-archevêque Langénieux, ce qui, de la part d'un expulsé, n'indique pas une crainte exagérée des gendarmes.

Et ce que le père jésuite disait accentuait encore le peu de cas qu'il faisait de la République et de ses lois.

Reprenant la thèse vaniteuse de l'ancien pape Pie IX, l'orateur s'efforçait d'établir que l'autorité supérieure de l'Eglise ne doit point se courber devant l'autorité civile. Les droits et les privilèges de l'Eglise sont, paraît-il, sacrés, et la législation de l'Etat a pour premier devoir de les respecter.

En réalité, le père jésuite s'est efforcé d'établir qu'il y avait un Etat dans l'Etat, que l'ecclésiastique dominait l'élément civil et que la République, tout comme les autres royaumes de la terre, devait s'incliner devant le puissant locataire du Vatican.

Jamais l'Eglise n'a dit plus crûment, *plus audacieusement, ce qu'elle ne cesse* depuis longtemps de penser.

On est maintenant édifié et ceux qui affectent sans cesse de rire du péril clérical peuvent se rendre compte du danger qu'il fait courir en ce moment à la liberté et à nos institutions démocratiques.

Si le discours du jésuite de Reims se répétait dans toutes les paroisses de France, il est aisé de concevoir le préjudice considérable qu'il causerait à l'autorité civile, ouvertement combattue par l'autorité de l'Eglise, revendiquant scandaleusement un droit de suprématie.

Et tout cela est dû, il faut bien le reconnaître, à l'esprit de tolérance extrême dont les ministères, qui se sont succédé depuis dix ans, n'ont cessé de donner de mutiples *preuves aux congrégations.*

Nous nous expliquons fort bien que la République ait à cœur de se montrer conciliante en toutes circonstances et nous ne la critiquerons jamais d'agrandir encore la sphère d'action de la liberté !

Mais la bienveillance doit, sous peine de devenir de la sottise, s'arrêter quand commence l'abus.

Or, les gens d'église sont de ceux dont le fabuliste a dit :

Laissez leur prendre un pied chez vous
Ils en auront bientôt pris quatre.

On peut fermer les yeux lorsqu'un dominicain ou un jésuite chassé par la porte en vertu de la loi, rentre frauduleusement, humble et petit, par la cheminée.

En pareil cas, l'unité est sans importance et son attitude effacée peut disposer à *l'indulgence.*

Mais quand on voit comme *aujourd'hui, toutes* les congrégations expulsées agir comme si aucune loi ne leur interdisait le séjour en France ;

Quand on entend dans les chaires de cathédrales, des jésuites frappés d'interdiction prêcher la révolte contre les lois républicaines ;

Quand on assiste à la levée de toute l'armée noire narguant le gouvernement et les lois, la République et les républicains, on est bien forcé de mettre la tolérance au cran d'arrêt, car, si l'on n'y prend garde, le toléré d'aujourd'hui pourrait devenir le maître de demain.

Et c'est pourquoi nous demandons qu'une énergique intervention du gouvernement vienne remettre les choses à leur place.

Les congrégations tolérées doivent payer l'impôt.

Les *congrégations* non autorisées doivent aller planter leurs choux de l'autre côté de la frontière.

Et ce n'est pas nous qui demandons ces choses,

C'est la loi et c'est le bon sens.

Or, à moins qu'en France la loi ne soit plus qu'un mot et le bon sens une chose sans portée, une sorte de souvenir archaïque chassé par l'esprit « fin de siècle », nous nous demandons quelle objection on pourrait bien faire à ce raisonnement.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

PROGRÈS RÉALISABLE

Je ne sais si le socialisme est destiné, comme quelques hommes politiques le prétendent et l'espèrent, à rénover la société ; mais ce qui est certain, c'est qu'il *prend de plus en plus un* caractère littéraire et que c'est de lui que s'inspire la philosophie moderne. Bien entendu, il ne s'agit nullement du collectivisme qui peut se résumer par ces mots : « Ote-toi de là que je m'y mette », ce qui aurait pour résultat de *changer l'ordre des facteurs sans appporter* aucune solution au problème.

Ce socialisme-là ne se discute pas ; il sort de toute théorie pour entrer dans le fait brutal sans tenir compte du droit et de la liberté d'autrui. Mais le socialisme, en tant qu'il est la tendance *naturelle de l'effort humain vers le bien-être* — physique et moral — vers une plus juste répartition des bienfaits que procure la civilisation, n'a rien qui puisse nous effrayer.

Il a pris naissance avec la Révolution française et est une conséquence logique du progrès scientifique et politique. Il peut se résumer par ces mots : Faire profiter dans une équitable mesure le plus grand nombre des améliorations apportées au travail par les forces nouvelles mises à sa disposition.

Ainsi compris, il se présente comme un problème alléchant qui doit, pour le moins, surexciter nos curiosités. Qui oserait dire, en effet, que le progrès a dit son dernier mot, que nous sommes arivés à l'idéal de justice sociale, que tout a été fait par le passé et que l'avenir n'a qu'à se reposer dans la quiétude, toute chose étant arrivée à point, toute amélioration étant dès lors impossible.

Et remarquez qu'il ne peut pas être question ici de dilettantisme littéraire, affaire de mode, lumière fugace qui disparaît bientôt laissant *après elle l'ombre complète. Il s'agit d'idées qui* ont mûri lentement dans les esprits, dont chaque écrivain s'est imprégné, souvent à son insu, et qu'il a rendu ensuite d'une façon plus ou moins précise, mais réelle.

Par là, le socialisme devient intelligent, raisonné, méthodique. *Il n'est plus cette théorie* vague que chacun pouvait interpréter à sa façon, étendre selon ses désirs, restreindre ou agrandir selon son esprit : il se présente comme une revendication naturelle, basée sur des principes de droit et de justice aptes à former une Société constituée et durable. Cette évolution du socialisme est très intéressante à suivre et à étudier. Les travailleurs — j'élargis à dessein ce mot et *j'entends par travailleurs tous ceux qui travaillent* et non comme on a voulu le faire jusqu'à ce jour une catégorie assez restreinte de travailleurs — les travailleurs, dis-je, en ce moment trompés par les utopies collectivistes adopteront peut-être avant peu des théories plus simples, plus rationnelles et surtout plus pratiques et plus réalisables.

Et, naturellement, petit à petit, par des concessions adroites, par suite de transitions insensibles, sans secousse, sans révolution, se créera une société nouvelle où l'individualité tiendra plus de place, où la charité sera remplacée par la mutualité, où le véritable esprit de solidarité règnera.

Une société ainsi constituée est-elle possible ? Si, tenant compte de nos imperfections, de nos passions, vous ne la croyez pas réalisable, n'allez pas plus loin.

Si, au contraire, vous croyez que la nature *humaine, comme les plantes bien sélectionnées,* peut s'améliorer par une plus forte culture, s'imprégner d'autres principes par une nouvelle éducation purgée des préjugés ataviques ; en un mot, si vous croyez que l'homme est malléable et qu'il ne subit le passé que parce qu'on le lui *impose, si réellement vous croyez cela* vous devez hâter l'avènement de cette société nouvelle, chacun y trouvera son compte.

L'argent perdant tous les jours de sa valeur productive, on peut prévoir que dans un avenir prochain, la richesse acquise sera un vain mot et que la seule source de la vie sera le travail. En un mot, seul le travail sera productif. Dès lors, il est tout naturel qu'avec semblable perspective chacun s'ingénie à améliorer les conditions du travail qui deviendra la règle commune, et c'est pour cette raison que le socialisme deviendra gouvernemental, c'est-à-dire un faisceau de forces bienfaisantes concourant à un but précis réglé par des lois de garanties, admises par tous, avec une autorité nécessaire pour les faire respecter.

Mais entre ce socialisme bien entendu et la tyrannie du collectivisme, il y a un abîme... que les républicains ne franchiront jamais.

O. NORÈS.

Les Elections de dimanche

Toulouse, 22 mars. — Elections au conseil général. Canton de Montréjeau :

M. Abeille, sénateur, est élu par 2,116 voix, sans concurrent.

Canton de Saint-Béat :

M. Ebelot fils, républicain modéré, est élu par 1,135 voix, contre 805 à M. Bourgues, ancien député, républicain radical.

Election au conseil général de Cette (Hérault) — MM. Deumet, républicain, 1,874 voix, élu. Lazave, socialiste, 1,300 voix ; Paul Pierre, 889.

Montpellier, 22 mars. — Au scrutin de ballottage pour les élections municipales, la liste de concentration radicale et socialiste est élue avec 1,900 voix de majorité.

AU JOUR LE JOUR

La Question des sucres... en 1842

En 1842, il existait déjà, en France, une question des sucres.

Elle ne se posait pas assurément dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui : mais elle n'était pas moins intéressante.

Les fabricants de sucre de nos colonies étaient fort émus de la concurrence que leur faisait l'industrie naissante en France du sucre de betteraves. Dès l'origine, ils avaient appelé à leur secours les savants français pour combattre le procédé barbare qui consistait à demander le sucre à une plante autre que la canne. N'obtenant pas le concours voulu, ils avaient dû se contenter de l'adhésion des beaux esprits du temps, qui s'égayaient fort de l'idée qu'on put tirer du sucre de la betterave. Ils eurent plus de succès en cherchant des auxiliaires de l'autre coté du détroit. Malgré des offres pécuniairement fort séduisantes, on n'avait pu obtenir du *chimiste allemand Achard la publication* d'un ouvrage dans lequel il confesserait qu'il s'était mépris en préconisant le procédé nouveau.

Sir Humphrey Davy fut plus conciliant. Il ne fit pas difficulté de déclarer par écrit que la betterave ne pourrait donner qu' «un sucre amer». En cela, sir Humphrey Davy ne faisait point preuve assurément d'une science bien expérimentée, mais il affirmait hautement son patriotisme. L'Angleterre avait, alors comme aujourd'hui, grand intérêt à empêcher la création sur le Continent de toute industrie nouvelle, pouvant diminuer l'importance de ses opérations de commissionnaire maritime entre les diverses parties du monde.

Cette opposition intéressée ne prévalut pas d'ailleurs contre le progrès. Elle réussit seulement à en ralentir la marche. En 1830, les fabriques ne livraient à la consommation que sept millions de kilogrammes de sucre indigène de betterave. Il est vrai, que de dix-sept millions et demi de kilogrammes, l'importation coloniale avait passé à 98 millions. Le gouvernement d'alors fit une faute en abaissant la surtaxe sur le sucre étranger, en abolissant les primes d'exportation et en fixant le rendement des sucres raffinés étrangers au même taux que le rendement des sucres français.

Le résultat le plus clair fut d'accroître les *quantités de sucre étranger venant, sur nos marchés,* faire concurrence à la production indigène ou coloniale. Les prix fléchirent, et les producteurs de se plaindre. La situation pour la fabrication indigène finit par devenir telle qu'elle se vit à la veille de disparaître. « Un publiciste » *dont le nom étonnera bien nos lecteurs, faisait* justement remarquer alors que cette suppression ne profiterait nullement aux coloniaux qui l'appelaient cependant de leurs vœux :

> La France, en comptant les dix millions de kilogrammes qu'elle exporte, consomme 120 millions de sucre. Nos colonies nous en fournissent 80 millions. Si l'on supprime la fabrication indigène, ces 40 millions nous viendront de l'étranger, et il y aura une hausse de prix ; mais elle ne sera que momentanée, car dans l'intérêt des consommateurs on sera obligé de baisser la surtaxe et les sucres étrangers qui entrent déjà en immense quantité, entreront bien davantage ; les prix fléchiront, la souffrance des colonies augmentera, leurs plaintes, *comme avant 1830* ; éclateront contre la concurrence des produits de l'Inde et nous aurons détruit une industrie française au profit seul de l'étranger.

L'auteur de ces lignes était, comme on le voit très imbu de l'idée qu'il est nécessaire de protéger l'industrie indigène, et convaincu que cette protection est tout autant dans l'intérêt du consommateur que dans celui des producteurs.

***

Ce même publiciste comprenait fort bien d'ailleurs la connexité qui existe entre l'industrie proprement dite et l'agriculture, Il faisait remarquer d'abord que les fabriques de sucre alimentaient une foule d'industries annexes ; qu'elles fournissaient un élément de prospérité, non seulement à la culture de la betterave, mais à l'élève du bétail pour la nourriture duquel on utilisait les pulpes ; qu'enfin elles donnaient du travail à de nombreux ouvriers des deux sexes.

L'auteur prévoyait aussi les avantages qui *résulteraient pour* la France d'une extension de la fabrication indigène, telle qu'elle put suffire, dans un temps donné, à la consommation intérieure. Ici, quelques lignes sont à citer, non seulement parce qu'elles contiennent des idées justes, mais parce qu'elles empruntent un caractère *particulièrement piquant au nom de leur* auteur que nous ferons connaitre tout à l'heure :

> L'agriculture est le premier élément de la prospérité d'un pays, parce qu'elle repose sur des intérêts immuables et qu'elle forme la population saine, vigoureuse, morale des campagnes. L'industrie repose trop souvent sur des bases éphémères et quoique, sous certains rapports, elle a l'inconvénient de créer une population malingre, qui a tous les défauts physiques provenant d'un travail malsain dans des lieux privés d'air, et les défauts moraux résultant de la misère et de l'agglomération d'hommes sur un petit espace.
>
> La fabrication du sucre indigène, loin de participer *à ces défauts, réunit en elle au contraire,* tous les avantages de l'agriculture et de l'industrie, et même, à notre avis, elle résout, sinon complètement, au moins en partie, un des problèmes les plus importants du jour : le bien-être des classes ouvrières.
>
> Elle retient les ouvriers dans les campagnes, les occupe dans *les plus mauvais mois de l'année* ; *elle* répand, dans la classe agricole, les bonnes méthodes de culture, l'initie à la science industrielle, à la pratique des arts chimiques et mécaniques. Elle dissémine les centres de travail au lieu de les réunir sur un même point. Elle favorise donc les principes sur lesquels repose la bonne organisation des sociétés et la sécurité des Gouvernements, car créer l'aisance c'est assurer l'ordre.

Notre « publiciste » fait remarquer, d'autre part, que « l'intérêt des consommateurs n'est « pas toujours l'intérêt général. »

Il démontre que « le premier intérêt d'un » pays ne consiste pas dans le bon marché des » objets manufacturés, mais dans l'alimenta- » tion du travail. »

Il rappelle, enfin, certains principes posés par Napoléon Ier :

« L'agriculture est la base et la force de la » prospérité du pays ;

« *L'industrie est l'aisance,* le bonheur de la » population ;

» Le commerce extérieur, la surabondance, le » bon emploi des deux autres. Celui-ci est fait » pour les deux autres, les deux autres ne sont » pas faits pour lui. »

Et *l'auteur ajoutait :*

> L'agriculture et l'industrie étant les deux causes de vitalité, tandis que le commerce extérieur n'en est que l'effet, un Gouvernement sage ne doit jamais sacrifier les intérêt majeurs des premiers aux intérêts secondaires des derniers.

Aussi, invoquant l'exemple de l'Anglerre, insistait-il sur la nécessité de droits de douane protégeant les industries, tant qu'elles n'ont pas atteint leur développement complet. Une nation écrivait-il encore, » est coupable de remettre à » la merci des autres son approvisionnement » des denrées de première nécessité. Pouvoir » d'un jour à l'autre être privé de pain, de sucre, » de fer, c'est livrer sa destinée à un décret » étranger, c'est une sorte de suicide anticipé » qu'on a voulu prévenir en accordant une pro- » tection spéciale aux grains et aux fers fran- » çais. »

On le voit à propos de cette question de suppression de la fabrication du sucre indigène, suppression contre laquelle il se prononçait énergiquement, l'auteur de la brochure faisait un véritable plaidoyer en faveur du système de la *protection. C'est dans ses méditations,* pendant sa captivité au fort de Ham, que le prince Napoléon-Louis Bonaparte avait puisé cette forte conviction.

N'est-il pas étrange que dix-huit ans plus tard de cette même main qui avait signé l'*Analyse de la question des sucres*, celui qui était devenu Napoléon III, signait les décrets de 1860, et jetait la France dans tous les dangers contre lesquels, en 1842, il s'efforçait de la prémunir ?

Jules DOMERGUE.

Dans le monde israélite

Nous lisons dans le *Figaro* :

> Il y a une certaine agitation, en ce moment, dans le monde israélite de Paris, pour l'élection d'un *délégué au Consistoire central*. Cette élection, qui aura lieu dimanche prochain, passait chaque année à peu près inaperçue. Le candidat choisi par M. Zadoc Kahn était toujours élu. Le candidat est, aujourd'hui, M. Aron, adjoint au maire du deuxième arrondissement.
>
> Mais contre lui, cette année, un concurrent fort appuyé s'est présenté avec un programme de réformes qui effraie quelques électeurs, et en séduit beaucoup d'autres : c'est le docteur D. Metzger.
>
> Le docteur Metzger, qui est le candidat progressiste, ne demande rien moins que la convocation d'un synode pour l'adoption du calendrier grégorien pour le déplacement du sabbat du samedi au dimanche et du Yom Kippour ou de la Pâque, que l'on *ferait coïncider avec les fêtes religieuses de l'immense majorité des Français.*

MORT D'UN DÉPUTÉ

Paris, 22 mars. — M. de Kergariou, député réactionnaire des Côtes-du-Nord, qui était malade depuis longtemps, est mort hier. Issu d'une vieille famille bretonne, Charles-Marie de Kergariou était né le 6 octobre 1846.

Son entrée dans la vie politique date du lendemain de la guerre de 1870, au cours de laquelle il fit bravement son devoir comme capitaine des mobiles de Lannion. Il débuta au conseil général des Côtes-du-Nord, puis entra au Parlement aux élections générales de 1885.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Crédit Foncier de France

Communales 1892

Le numéro 491,0224 gagne 100,000 fr0ncs.
Le numéro 43,838 gagne 30.000 francs.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,600 fr., 245,320 — 402,066.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. 5.000 — 350,844 — 388.633 — 379,332 — 125,657
Les trente numéros suiaants gagnent chacun 1,000 fr. : 310,827 — 435,231 — 53,732 — 566,313 — 310,374 — 458,832 — 437,892 — 306,259 — 118,928 — 409,408 — 395,806 — 139,606 — 244,097 — 218'184 — 266.540 — 395,589 — 20,990 — 263,708 — 65,747 — 248,818 — 308,611 — 312,467 — 485,076 — 267.875 — 157,320 — 173,581 — 178,933 — 273,756 — 17,017 — 214,680

FONCIÈRES 1895

Le numéro 129,229 gagne 100.000 fr.
Le numéro 301,278 gagne 25.000 fr.
Le numéro 309.3h9 gagne 10.000 fr.
Les numéros 161,292 — 438,729 et 282,337 gagnent 5.000 fr.
Les numéros suivants gagnent 1,000 f. 80,039 — 438,743 — 220,105 — 119,892 — 352,197 — 497,596 — 464,714 — 212,535 — 173,896 — 366,787 — 459,633 — 485,776 — 7,777 — 269,251 — 431,405 — 152,963 — 438,979 — 68,776 — 327,945 — 295,085 — 130,094 — 35,862 — 354,607 — 230,726 — 87,621 — 441,406 — 256,071 — 351,944 — 163,625 — 82,081 — 166,174 — 255,316 — 409.233 — 115,473 — 411,483 — 267,120 — 87,841 — 411,293 — 362,457 — 3,548,536 — 474,024 — 406,801 — 128,888 — 137,549 — 71,745 — 164,382 — 108,956 — 65,485 — 300,237 — 961,811.

Echos et Nouvelles

Le khédive fait frapper, à la Monnaie de Paris, une médaille commémorative à l'occasion de la pose de la première pierre du Musée des antiquités au Caire.

***

Un incendie vient de détruire en entier le magasin des nouveautés de St-Louis (Amérique). Or, l'im*meuble était construit complètement en granit et en* acier !

***

A l'Académie française, le duc d'Aumale vient rappeler que sur 2277 condamnations capitales, Louis-Philippe en commua 1609.

***

Le prince Louis-Napoléon, qui a servi primitivement dans un régiment du Caucase et qui commandait dernièrement un régiment de dragons à Nigni-Novgorod vient d'être nommé colonel du régiment de lanciers « Alexandra Féodorovna » à Peterhof.

***

Un physiologiste américain, par un plébiscite, a appris que les hommes étaient nettement pour le bleu et les femmes pour le rouge ou le rose.

***

Les vitrines provenant de l'Exposition permanente des colonies au Palais de l'Industrie sont désormais attribuées au Musée de l'armée qui s'ouvrira au mois de mai.

***

Un monument commémoratif de la visite de l'empereur et de l'impératrice de Russie à Paris va être élevé sur l'emplacement du Ranelagh.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

LA GUERRE en Crète

DÉCOUVERTE D'UN COMPLOT à la dynamite

Athènes, 22 mars — Deux officiers du camp du colonel Vassos sont arrivés aujourd'hui à Athènes, ils assurent que le camp est abondamment pourvu de ce qui lui est nécessaire, Suivant une lettre émanant d'un des officiers du colonel Vassos, les Turcs auraient tenté de faire sauter à la dynamite l'église de Platania au moment où tous les officiers grecs et plusieurs chefs crétois y étaient réunis pour assister à une messe dite pour les soldats tués.

Un Crétois ayant été avisé que de la dynamite était cachée sous une dalle de l'église, on put prévenir l'attentat.

*Il est interdit aux navires neutres de débar*quer des approvisionnements pour l'intérieur.

Les communications des navires avec les côtes sont interrompues par suite du mauvais temps.

Un débarquement clandestin

Athènes, 22 mars. — La *Thessalie* est arrivée cette nuit au Pirée après avoir réussi à débarquer en Crète la moitié de sa cargaison. Sur la sommation qui lui avait été faite par un cuirassé français, la *Thessalie* avait dû s'en retourner.

A bord de la *Thessalie se trouve l'équipage* du voilier *Senebico*. On affirme que les Autrichiens ont tiré plusieurs coups de canon contre le voilier, dont le capitaine a eu les mains et les pieds brisés. Les marins grecs nient avoir tiré sur l'embarcation autrichienne.

Le 17 et le 18 mars, des rencontres ont eu lieu à Agriclia et à Kalessia, dans le district d'Hérakleion.

Les Turcs ont éprouvé quelques pertes. Les volontaires bloqués par eux ont été sauvés par les Crétois.

LES CHRÉTIENS BOMBARDÉS par les navires turcs

Londres, 22 mars. — On mande de la Canée au *Daily News* à la date d'hier soir :

« Hier soir, les insurgés chrétiens ayant échangé quelques coups de feu avec des volontaires mahométans, ils ont été bombardés par les navires de guerre turcs mouillés dans la baie de la Sude et ce, en presence des flottes européennes.

» Le résultat du bombardement n'est pas connu. »

Un délai de quinze jours

Londres, 22 mars. — On mande de Vienne au *Daily Telegraph* que si, dans un délai de 15 jours, la Grèce n'a pas consenti à évacuer la Crète, les flottes des puissances bloqueront le Pirée, Corinthe et Milo.

Solution proposée par la Grèce

Londres, 22 mars. — Une dépêche d'Athènes au *Dailys News* dit qu'une nouvelle solution de *la question crétoise serait proposée par...* la Grèce, naturellement.

Il s'agirait d'ériger la Crète en principauté *autonome avec un régime à peu près identique* à celui de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Le prince Georges de Grèce ou le prince Waldemar de Danemark serait placé à la tête de la principauté, sous la suzeraineté du sultan.

Cette solution aurait été acceptée par le roi Georges.

Le sultan et le roi Georges en auraient conféré directement, mais on ajoute que le comte Mouravieff s'est employé à faire échouer cet arrangement, qu'il a qualifié de duperie.

LES RÉVÉLATIONS D'ARTON

Les défenseurs d'Arton

Paris, 22 mars. — On sait que depuis sa rentrée en France, Arton a eu pour défenseur, Me Demange, mais ce qu'on ignore assez généralement c'est que depuis quelques semaines Arton s'est adjoint comme conseil M. Marcel Habert, avocat et député. M. Marcel Habert à lui-même comme sous-conseil M. Léouzon-Leduc, avocat et ancien député.

Or, on affirme que les avocats d'Arton ne sont pas d'accord sur la tactique que doit suivre leur client. Tandis que Me Demange s'est toujours montré partisan du silence ou du moins de la plus grande discrétion, MM. Habert et Léouzon-Leduc, ont vivement pressé Arton de dire tout ce qu'il sait.

Les deux jeunes avocats out été assez heureux pour faire partager leur manière de voir à Mme et à Miles Arton en qui ils ont trouvé de puissants auxiliaires. Et comme M. Le Poittevin permet à Arton de voir tous les jours les membres de sa famille, il en résulte que les arguments de MMes Habert et Léouzon-Leduc ont été transmis à Arton par des bouches qui lui sont chères et dont l'influence est d'autant plus grande.

Donc Arton s'est décidé à parler et il parait qu'il apporte maintenant pour convaincre le juge, autant d'énergie et d'habileté qu'il mettait *jadis de réserve à parler de ses amis* (?) du Parlement.

Faut-il attribuer ce revirement à la seule influence de MM. Marcel Habert et Léouzon-Leduc. Combien parait plus vraisemblable la version que donnait hier un confident d'Arton et qui est la suivante :

Lorsque Arton fut arrêté, des amis lui fournirent les moyens pécuniaires de se procurer en Angleterre des défenseurs. Mais lorsque l'extradition fut accordée, avec cette restriction qu'Arton ne pourrait en aucun cas être poursuivi pour les faits de corruption, les amis s'éclipsèrent.

Vainement Arton s'adressa-t-il à eux pour demander qu'on assura seulement les moyens d'existence de sa famille durant sa détention ; tout le monde fit la sourde oreille. Arton en conçut une vive irritation, irritation qui se transforma en froide colère lorsqu'à différentes reprises il entendit les magistrats français l'accuser publiquement d'avoir mis dans sa poche les sommes énormes que la Compagnie de Panama lui avait confiées.

Un peu avant le procès de Versailles une dernière tentative fut faite auprès de très gros personnages. Mais ceux-ci répondirent à l'envoyé d'Arton par une fin de non-recevoir.

De ce jour la coupe fut remplie ; elle faillit déborder en pleine cour d'assises de Seine-et-Oise, et son parti étant pris, Arton brûla ses vaisseaux. On sait le reste.

Les Demandes EN AUTORISATION DE POURSUITES

Paris, 22 mars. — Ce matin, à sept heures, M. Le Poittevin, juge d'instruction, s'est rendu à la Conciergerie et a procédé à un nouvel interrogatoire d'Arton.

M. Le Poittevin, assisté de son greffier, collationne avec Arton tous les papiers provenant du dossier de Londres, les numérotant au fur et à mesure, en ayant soin d'en faire des dossiers distincts, selon qu'il s'agissait de pièces relatives au Panama ou de papiers concernant la correspondance d'Arton avec le baron de Reinach.

M. Le Poittevin a quitté la Conciergerie à dix heures, Il s'est rendu directement à son cabinet où il est resté jusqu'à midi.

Des renseignements que nous avons pu recueillir au palais qu'on nous affirme émaner de *bonne source, il résulterait qu'Arton aurait dé*noncé, au cours de l'instruction, cinquante et un parlementaires, dont trente n'ont pas été réélus aux dernières élections et dont dix sont morts.

En ce moment, M. Le Poittevin rédigerait onze demandes en autorisation de poursuites contre des parlementaires ; elles visent dix députés et un sénateur.

M. Le Poittevin aurait, en outre, manifesté son intention d'aller vite et de presser la besogne.

La question Argeliès

Dans la lettre qu'il a adressée dès samedi soir au garde des sceaux, M. Argelies lui demandait : 1° Où en était l'instruction ; 2° si des décisions conformes à celles dont on parlait dans les couloirs seraient prises prochainement.

Aujourd'hui, au début de la séance, M. Darlan *n'avait pas encore répondu à M. Argeliès.*

Etonné de ce silence, le député de Seine-et-Oise est allé trouver M. Brisson et lui a déclaré qu'au cours de la séance d'aujourd'hui, il poserait sa question au gouvernement, quel que soit le ministre qui le représentât.

M. Brisson lui fit alors observer qu'il convenait d'attendre le ministre compétent. M. Argeliès a consenti à attendre M. Darlan ; mais il a ajouté que si, à six heures, il n'avait pas reçu de réponse de lui, il porterait quand même la question à la tribune.

La Chambre

Séance du 22 mars 1897

Présidence de M. Henri Brisson, président

Eloge funèbre de M. de Kergariou

M. Brisson prononce l'éloge funèbre de M. de Kergariou, député de la droite, dont il rappelle les qualités de cœur et d'esprit.

Crédit supplémentaire

La Chambre adopte ensuite sans débat un projet portant ratification du décret ouvrant au ministère des travaux publics, au titre du budget annexe des chemins de fer de l'Etat pour l'exercice 1896, un crédit supplémentaire de 464,000 francs.

L'association des répétiteurs

INTERPELLATION MIRMAN

M. Mirman développe son interpellation sur la dissolution de l'association des maitres répétiteurs.

> Je viens, dit-il demander au gouvernement si, en retirant à l'Association des maîtres répétiteurs l'autorisation donnée en 1882 par MM. Paul Bert et Jules Ferry, il a fait un acte de bonne politique ré*publicaine et s'est conformé aux sentiments de la* Chambre ?
>
> En donnant à cette association un délai d'un mois pour se transformer en association de secours-mutuels sous peine d'être dissoute, on l'acculait à la dissolution, car elle n'était pas en mesure d'organiser cette société de secours mutuels. Le ministre le savait bien et on attendait de lui un peu plus de franchise.

M. Jaurès. — Très bien ! très bien !

M. Mirman. — Dissoudre une association de ce genre est un acte grave. Pourquoi alors ne dissout-on pas toutes les autres sociétés, qu'elles soient religieuses ou politiques, comme la franc-maçonnerie par exemple, comme d'autres encore dont font partie *les membres du gouvernement et le chef de* l'Etat lui-même ?

D'ailleurs quel prétexte a-t-on pris ? Celui-ci : L'association ne s'est pas conformée à la lettre et à l'esprit de ses statuts. Le prétexte est injustifiable et, avant M. Rambaud, personne ne l'avait imaginé.

L'association ne faisait pas de politique et son patronage comprenait des députés appartenant à toutes les opinions. M. Barthou en faisait partie.

La vérité est que le refus opposé aux professeurs de l'enseignement secondaire qui voulaient fonder une association analogue a été la principale cause de la dissolution des maîtres répétiteurs. Si on ne peut donner le même jour la même liberté aux uns et aux autres, il faut commencer par la donner aux *plus humbles.*

La mesure prise par le ministre est un acte fâcheux, et la Chambre aura à cœur de lui faire comprendre qu'il importe de reparer cette injustice. (Applaudissements à gauche).

Réplique de M. Rambaud

M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, monte à la tribune.

> J'ai déjà été interpellé sur ce que je voulais faire à l'égard des maîtres-répétiteurs ; aujourd'hui je suis interpellé sur ce que j'ai fait. Or, ce que j'ai fait est conforme au vote de la Chambre et au sentiment de mes prédécesseurs.
>
> *La loi de 1884 ne peut pas être applicable aux* fonctionnaires. L'Etat n'est pas un patron et l'Université n'est pas une exploitation. Si l'Etat en tire quelques bénéfices, ce sont seulement des bénéfices d'honneur.
>
> Je me suis borné à appliquer la loi et à faire rentrer l'association des maîtres répétiteurs dans le droit commun.
>
> J'aurais pu, au lendemain du vote de la Chambre consacrant la doctrine du gouvernement, dissoudre sur-le-champ l'association, mais j'ai tenu à lui donner le temps de la réflexion.
>
> J'ai même envoyé une circulaire où, indépendamment de la transformation de l'Association en société de secours mutuels, j'autorisais des groupes d'études et des congrès.
>
> On a répondu à ces mesures libérales par un refus formel. Devant cette intransigeance, le gouvernement n'avait qu'un parti à prendre ; il l'a pris. (Applaudissements au centre et à droite).
>
> M. Mirman nous demande quels sont nos griefs. Nous reprochons à l'association d'avoir fait de la politique. N'est-ce pas, en effet, de la politique que cette campagne de presse que nous avons vue ? (Exclamations à gauche).

Cris. — Vous voudriez dissoudre la presse maintenant !